



**BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILLE-ET-VILAINE**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs des écoles et PEGC  
Fédération Syndicale Unitaire  
(Enseignement - Éducation - Recherches - Culture)  
Tél. : 02 99 36 88 43 Portable : 06 31 84 05 31  
14 rue Papu 35000 RENNES

Adresse électronique : [snu35@snuipp.fr](mailto:snu35@snuipp.fr)  
Site internet : <http://35.snuipp.fr>

N° 278  
AVRIL 2018

## ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS !

La mobilisation réussie du mois de mars sur la Fonction publique a démontré l'attachement à notre service public. Les décisions et annonces du gouvernement sonnent comme une vieille rengaine : faire porter la responsabilité des défauts de fonctionnement des services publics aux agents. Le gouvernement remet en cause les agents de l'État en ayant prévu, depuis des mois, la suppression de dizaines de milliers d'emplois. Mais il ne s'arrête pas là. Il gèle de nouveau le point d'indice. Il remet en place un jour de carence. Il ferme des places aux concours de recrutement et propose en contrepartie la précarisation des métiers de la fonction publique. Il remet en cause les statuts comme s'ils étaient source de tous les maux, alors que c'est bien des choix politiques qui sont responsables. Il ponctionne les retraités et les remercie !

Le gouvernement réforme en disant qu'il transforme et il le fait de façon vive et autoritaire : le dialogue n'est que façade, tout est décidé en amont, et c'est pour cela que le tempo est rapide. La tactique politicienne serait de submerger les français d'informations, de transformations pour qu'ils n'en saisissent pas toutes les portées et de soigner la communication pour rassurer. C'est en réalité l'état qui se désengage toujours plus des services qu'il doit rendre à ses citoyens. Cela n'aura échappé à personne, l'Éducation Nationale est au cœur des réformes gouvernementales. Là aussi le ministère agit vite et seul sans passer par la loi ni même par ses cadres mais en se saisissant d'experts extérieurs au métier. Ainsi les injonctions tombent directement sur les enseignants. La note aux recteurs sur

les animations pédagogiques (9h00 de maths et 9h00 de français), les circulaires sur l'apprentissage du français et des maths (en dehors de toute référence aux programmes), la tenue des assises de l'école maternelle, en sont des exemples notoires.

Alors que le ministre parle constamment de « confiance », tout ce qu'il met en œuvre ne semble pas fondé sur la confiance de l'institution dans ses enseignants, dans leurs choix pédagogiques, leurs progressions, leur expertise. Pourtant, ce sont les mieux placés pour construire leurs séquences en fonction de la connaissance qu'ils ont de leurs élèves et de la réalité des besoins de leur classe.

Ce n'est pas de notes de service dont ont besoin les enseignants, ni de prescriptions injonctives mais d'une véritable formation initiale et continue, qui croiserait la recherche et permettrait une mutualisation des pratiques, une analyse et une transformation de celles-ci. De ce point de vue là, on en est loin et aucune mesure sur la formation continue (hors animation pédagogique) n'est visiblement dans les cartons !

Il y a donc de nombreuses raisons pour faire entendre au gouvernement notre mécontentement et cela passera notamment par la journée de grève du 22 mai à laquelle la FSU appelle avec 7 autres organisations syndicales.

*Guislaine David*

### SOMMAIRE

- |        |   |        |   |
|--------|---|--------|---|
| Page 1 | Édito   | Page 5 | CAESH, la construction d'un véritable métier, c'est avec nous !       |
| Page 2 | Les rythmes scolaires à la rentrée 2018 en Ille-et-Vilaine  | Page 6 | Agenda  |
| Page 3 | Elu-es du personnel ? Mais à quoi ça sert ?<br>Le rôle des instances départementales  | Page 7 | La syndicalisation, un engagement important par les temps qui courent |
| Page 4 | CHSCT du 22 février : le compte rendu des élu-es du SNUipp-FSU<br>Animations pédagogiques pour la rentrée 2018 : les injonctions du ministère | Page 8 | Visuel  |



## LES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2018 EN ILLE-ET-VILAINE

À la rentrée 2018, 37 communes du département restent à 4,5 jours, ce qui représente 52 % des élèves. Rennes, Vitry et la majeure partie des communes autour de Rennes maintiennent le rythme à 4,5 jours. Dans le cas de Vitry, la demande du maintien ne vient pas de la municipalité mais des conseils d'école.

L'Inspection Académique a traité pour cette année scolaire 135 dossiers de demandes de modifications des rythmes : 105 dossiers étaient convergents (même avis de la municipalité et des conseils d'école), 23 dossiers étaient divergents, pas d'accord entre municipalité et conseils d'école. Une seule commune : Pont Péan aura des rythmes scolaires différents entre la maternelle et l'élémentaire. L'école maternelle repassant à 4 jours et l'élémentaire restant à 4,5 jours. Pour toutes les écoles passées à 4 jours à la rentrée 2017, elles poursuivent ce rythme pour la rentrée 2018.

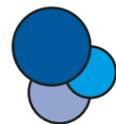
Sur le dossier des rythmes scolaires, le SNUipp-FSU a toujours demandé que les enseignants soient écoutés et entendus. Force est de constater que dès la mise en place en 2012, ils ne l'ont pas toujours été. Ainsi la réforme des rythmes s'est, dans beaucoup d'endroits, construite à partir du péri scolaire et des contraintes des collectivités et surtout elle ne s'est pas traduite de manière uniforme sur le territoire. Les conditions sont les mêmes en cette rentrée pour l'application du décret dérogatoire et nous constatons que dans certains endroits l'avis des enseignants et des parents d'élèves en conseil d'école n'a pas été pris en compte. À Noyal s/Vilaine, par exemple, le conseil d'école de l'école élémentaire a voté à 80 % des enseignants et à 100 % des parents d'élèves pour un maintien à 4,5 jours. Pour autant, les arguments pédagogiques de l'équipe enseignante n'ont pas été entendus et l'avis de la municipalité a primé. Malgré notre intervention, le Dasen a acté pour cette école un retour à 4 jours pour un an avec réexamen l'année prochaine. Dans le cas contraire d'une volonté des enseignant(e)s d'un retour à 4 jours, certains conseils d'école n'ont même pas pu se prononcer et la discussion ne s'est pas engagée, c'est le cas pour la ville de Rennes (mais aussi pour d'autres communes) où les conditions de la mise en place de la réforme posent problème.

Parfois, cela a produit des réunions conflictuelles avec la municipalité, cela a été le cas pour les écoles de Betton ou encore celles de Melesse. Dans ces communes et dans d'autres, les décisions finales ont été synonymes de tensions qui ne sont pas prêtes de s'apaiser. Dans le cas de la Ville de Rennes, le SNUipp-FSU n'a, durant ces dernières années, cessé de discuter avec la municipalité pour que l'avis des personnels soit enfin pris en compte à travers les conseils d'écoles. Nous avons d'ailleurs mené lors de la consultation des parents d'élèves en 2014, une consultation parallèle des enseignants sur les différents scénarii possibles. Consultation qui avait d'ailleurs montré que le scénario qui remportait le plus d'adhésions n'était pas celui choisi par la municipalité. Une pétition sur le sujet va-t-elle modifier le rapport de force ? Non, nous ne le pensons pas, le seul lieu où les enseignant(e)s peuvent et doivent être entendus c'est le conseil d'école. Nous devons continuer d'exiger un vote dans chaque conseil d'école.

De toute évidence, depuis 2012 ce dossier des rythmes scolaires épuise les équipes enseignantes ainsi que les partenaires de l'école. Il s'agit certainement du dossier qui a produit le plus de réunions de concertation entre mairie, enseignant(e)s, parents, associations. Sur ces temps, qui par ailleurs n'ont jamais pu être compensés, des débats intéressants ont souvent eu lieu mais au moment du bilan, plus d'écoute de la part des mairies, les professionnels que nous sommes se sont sentis écartés. Et l'Education Nationale elle-même semble y avoir également perdu sa place. En tout état de cause, l'objectif premier de la réforme, de répondre « à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école » a été supplanté au fil des années par le caractère économique et politique.

Au final, en raison du non respect de l'avis des équipes, mais aussi de l'impossibilité pour certaines écoles de s'exprimer (cas de la Ville de Rennes par exemple) la délégation de la FSU a voté contre les propositions du Dasen lors du CDEN.

Guislain David



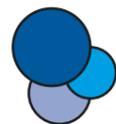
## ÉLU-ES DU PERSONNEL ? MAIS À QUOI ÇA SERT ?

Dans toutes les instances où ils-elles siègent les élu.e.s du SNUipp-FSU 35 (CAPD, CT carte scolaire, CHSCT, Action sociale...), se mobilisent pour la défense des enseignant.e.s et des écoles et pour porter vos revendications. Nous sommes votre relais auprès de l'administration pour votre nomination, pour votre déroulement de carrière et en cas de difficultés rencontrées.

Nous pouvons intervenir à tout moment et vous accompagner face à l'administration. Tous les jours, nous agissons, nous informons, nous revendiquons pour la profession.

Liberté pédagogique, confiance, abandon de l'injonction et du contrôle tatillon, respect des personnes et des équipes, égalité de traitement entre tous les personnels... ils doivent être reconnus et respectés par leur hiérarchie et par les collectivités locales.

Les élu.e.s du SNUipp-FSU 35 agissent pour la création de postes, l'ouverture de classes, la prise en compte réelle des effectifs des écoles, la scolarisation, dans de bonnes conditions, des enfants de 2 ans, le renforcement des RASED et la scolarisation des élèves en situation de handicap avec les moyens afférents.



## LE RÔLE DES INSTANCES DÉPARTEMENTALES

- **La CAPD**, commission administrative paritaire départementale. Ses membres sont élus. Elle réunit à part égale administration et représentant.e.s du personnel. Elle traite de tout ce qui a trait aux personnels : mouvement, avancement, congés formation, départ en formation spécialisée, liste d'aptitude aux fonctions de direction ... Le SNUipp y est largement majoritaire (6 élu.e.s sur 10).

- **Le CTSD**, comité technique spécial départemental. Ses membres sont désignés par le syndicat en fonction des résultats aux élections professionnelles. Il traite des questions liées aux postes : carte scolaire avec ouvertures et fermetures de classes. Le SNUipp y siège avec la FSU, le CTSD peut traiter des questions de premier degré mais aussi de second degré.

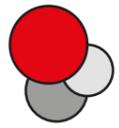
- **Le CDEN**, conseil départemental de l'Éducation Nationale. Ses membres sont désignés. Il réunit les organisations syndicales mais aussi les représentants de parents, des associations complémentaires de l'EN, des maires et des conseillers départementaux. Cette instance relève de la Préfecture et traite de la carte scolaire : c'est là que la carte scolaire est entérinée. Là aussi le SNUipp y siège avec la FSU.

- **Le CHSCTD**, comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental. Le secrétariat est confié à un élu du personnel, en Ile et Vilaine c'est un membre du SNUipp qui est donc secrétaire. Les missions des élu.e.s du CHSCT sont variées mais n'ont qu'un seul objectif : améliorer les conditions de travail des enseignant(e)s du département en réalisant par exemple des enquêtes auprès de la profession sur les conditions de travail, des visites d'écoles ...

- **La CDAS**, commission départementale d'action sociale. Méconnue des personnels, cette commission joue un rôle non négligeable dans l'attribution de prestations sociales. Le SNUipp y siège notamment avec la MGEN.

D'autres instances sont académiques et le SNUipp y est aussi présent : Comité technique académique, conseil académique de l'Education Nationale, commission d'action sociale, comité académique pour les Langues régionales, comité académique pour les Langues vivantes ... Dans ces différents endroits, les élu.e.s du personnel du SNUipp-FSU militent pour défendre tous vos droits !





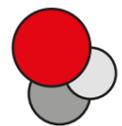
## CHSCT DU 22 FÉVRIER : LE COMPTE RENDU DES ÉLU-ES DU SNUIPP-FSU

Le dernier CHSCTD du 22 février a abordé de très nombreux sujets, dont l'organisation et la planification des formations de proximité du 1<sup>er</sup> degré.

Lors de ce dernier, le SNUipp-FSU a fait remonter le mécontentement exprimé concernant l'ajout d'un nombre conséquent d'heures de « formation » au détriment du travail d'équipe au sein des écoles (2<sup>ème</sup> jour de rentrée, journée de solidarité). Le travail d'équipe, qui n'a cependant pas été réduit, si bien que le temps de travail des enseignants sur le 35 déborde encore plus...

Le Dasen nous a indiqué que l'année prochaine, il reviendra aux seules 18h de formation de proximité. Nous sommes satisfaits de sa réponse puisque nous n'avons cessé de le revendiquer au cours de cette année scolaire dans les instances et dans les audiences que nous avons pu avoir avec lui. Nous serons vigilants à ce que les heures de solidarité et de prérentrée soient laissées à la main des équipes.

Nous avons formulé la demande d'avoir le plus tôt possible (dès la première période) un calendrier annuel des formations de proximité afin que les enseignant.e.s puissent organiser leur temps professionnel et leur temps personnel. (demande déjà formulée en Conseil de formation). Du fait d'un calendrier tardif, et du nombre limité de mercredis après-midi disponibles pour convoquer tous les collègues, certaines circonscriptions ont été amenées à reporter des animations pédagogiques de 2017/ 2018 à l'année prochaine...



## ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES POUR LA RENTRÉE 2018 : LES INJONCTIONS DU MINISTÈRE

Dans un courrier adressé aux recteurs, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a donné ses priorités pour le contenu des animations pédagogiques de la prochaine année scolaire. Le choix est simple français et mathématiques ou français et mathématiques!

Le ministère donne donc consigne aux recteurs d'organiser les 18 heures de temps d'animations pédagogiques à la rentrée 2018 sur deux seuls objets répartis équitablement : « enseignement et apprentissage de la lecture et de l'écriture » et « enseignement et apprentissage des mathématiques ». Un plan de formation permettant d'assurer selon ce courrier « l'acquisition des savoirs fondamentaux par les élèves », centré sur « le lire, écrire, compter et respecter autrui ».

La rue de Grenelle affiche donc ses ambitions pour l'école primaire, une ambition au petit pied qui consiste une fois de plus à sortir de vieilles recettes censées répondre aux difficultés bien actuelle de l'école.

Du côté de la maternelle, le programme est plus flou. Il devra quoi qu'il en soit s'appuyer sur la réflexion entamée lors des assises des 27 et 28 mars dernier qui avaient pour ambition de « tracer les perspectives de l'école maternelle de demain pour en faire une véritable école de l'épanouissement et de l'acquisition du langage » et ce « au plus près des besoins des jeunes enfants ». Une prise en compte dont on peut douter quand, dans le même courrier, le ministère juge utile de « convier les enseignants de maternelle aux temps de formation destinés aux enseignants de CP ».



Le Dasen nous a indiqué qu'il allait interroger les services sur sa faisabilité.

Il nous a, par ailleurs, indiqué qu'il y avait de trop nombreuses absences lors des animations pédagogiques, notamment le mardi soir, et qu'il allait être contraint à prendre des mesures. Nous lui avons répondu qu'un certain nombre d'absences pouvait être lié au canal d'information utilisé ainsi qu'au délai des dates. Les convocations passent par mail sur la boîte de l'école, avec un seul document contenant tous les enseignants de l'école avec des jours et des heures différentes. Un envoi direct à l'enseignant éviterait les oublis ou erreurs de transmission ou les confusions de jours et d'horaires des animations.

De plus, avoir les convocations un mois seulement à l'avance ne correspond pas au délai d'obtention d'un rendez-vous auprès de certains spécialistes et peut poser aussi des problèmes d'organisation familiale (garde des enfants par exemple).

Si toutefois, vous n'avez pas pu vous rendre à une animation pédagogique et que vous ne pouvez pas la rattraper, nous vous rappelons que par année scolaire, vous pouvez participer jusqu'à 6 heures de réunion d'information syndicale à la place d'heure d'animations pédagogiques. Ces réunions d'information syndicale sont ouvertes à tous les enseignant.e.s (syndiqué.e.s ou non) !

Régis Paulhe

Faut-il rappeler la distinction entre formation continue et animations pédagogiques? Ces dernières sont une occasion pour les équipes d'école et de circonscription de définir des contenus de formation en fonction des besoins identifiés. Il ne sera plus possible pour les formateurs les plus en lien avec le terrain d'y répondre.

**« Une école de la confiance », avait dit le ministre, où « on libère les énergies ». Or, par-delà les discours, les actes penchent plutôt aujourd'hui pour le retour d'une école de l'injonction.**

### 108 HEURES, ÇA DÉBORDE! COMPTEZ VOS HEURES EN PLUS!

Le SNUipp-FSU a fait le calcul, depuis le 14 mars, les enseignants ont largement dépassé les 108 heures officielles, il invite tous les collègues à comptabiliser les heures supplémentaires au moyen d'un outil en ligne. (rencontres avec les parents et les partenaires de l'école, élaboration et suivi des projets collectifs et individuels relatifs aux élèves à besoins particuliers, réunions diverses...)

L'ensemble des données récoltées sera un outil précieux pour permettre au syndicat de poursuivre sa campagne et d'exiger auprès du ministère la juste reconnaissance de l'ensemble de ces tâches dans le temps de travail enseignant.

Rendez-vous sur le site du SNUipp-FSU35.



## AESH : LA CONSTRUCTION D'UN VÉRITABLE MÉTIER, C'EST AVEC NOUS !

Le groupe de travail académique AESH s'est tenu le 16 mars au Rectorat. Il devait préparer l'harmonisation académique du cadre de gestion des AESH, pour une application à la rentrée 2018. Les missions restent encadrées par la circulaire du 3 mai 2017 et sont déclinées localement dans les livrets d'accueil : accompagnement individuel, collectif ou mutualisé. Le Rectorat réfléchit à l'élaboration de fiches de poste types pour les fournir au début de l'accompagnement. La FSU a rappelé que les modalités d'intervention sont normalement définies par le PPS, qui n'est toujours pas mis à disposition. Le Rectorat a précisé les missions des AESH en cas d'absence de l'élève et/ou de reliquat horaire : la présence dans l'établissement est obligatoire et l'AESH doit notamment rester mobilisable pour accompagner un autre élève avec notification MDPH.

La grille horaire académique présentée, met en lumière un reliquat d'heures annuel (36 semaines travaillées sur 39 rémunérées), « susceptible d'être utilisé » pour des formations, des temps de concertation, des ESS, des recherches personnelles. Il permet également d'inclure les heures supplémentaires effectuées lors de sorties scolaires. La participation aux sorties scolaires avec nuitée restera exceptionnelle, uniquement sur la base du volontariat, après vérification de l'accessibilité du voyage pour l'élève et de la nécessité de la présence de l'AESH.

Le Rectorat a présenté la nouvelle grille indiciaire nationale, qui offre la possibilité d'une revalorisation entre 4 et 6 points d'indices majorés maximum tous les 3 ans, en lien avec les résultats de l'évaluation lors de l'entretien professionnel. L'académie reste en retard dans les évaluations ; la FSU a rappelé la nécessité de mettre en place les entretiens des AESH en CDI dès cette année, ce qui sera normalement le cas. L'évaluation sera conduite selon une grille unique d'évaluation académique, avec 12 « critères d'appréciation de la valeur professionnelle » ; l'entretien sera mené par le directeur dans le 1<sup>er</sup> degré (l'IEEN s'y substituera en cas de problème). La FSU a rappelé qu'il est nécessaire de dissocier l'évaluation de la rémunération, et que les directeurs d'école ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des AESH et restent opposés à leur implication dans leur évaluation, de laquelle dépend la reconduction éventuelle du contrat et/ou la réévaluation indiciaire.

La réflexion reste en cours sur une offre de formation continue à destination des AESH, différenciée selon l'ancienneté, autour des conséquences du handicap et de la gestion de situations de violence et d'agressivité. Un accompagnement à la VAE pourra être envisagé pour les AESH qui le souhaitent, en facilitant leur participation à certains modules de formation, mais sans financement. (un CR plus détaillé est visible sur notre site)

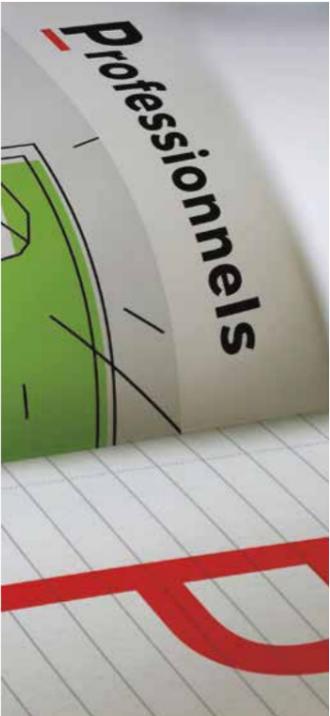
Un nouveau groupe de travail sera programmé en mai et traitera plus particulièrement de la formation.

Dans la continuité de la mobilisation régionale des AESH du début d'année, le SNUipp-FSU s'engage à travers une campagne nationale pour dresser les contours d'un véritable métier, passant par la reconnaissance des fonctions exercées et l'amélioration des conditions d'emploi : il s'agit de recueillir nos propositions pour changer notre métier. Nous demanderons à être reçus au ministère et auprès de la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, pour nous inviter dans les débats et porter nos propositions pour la transformation du métier dans la perspective de la prochaine Conférence Nationale du Handicap en mai. Vous pouvez répondre à notre enquête en ligne « AESH : le métier que nous voulons » sur le site du SNUipp-FSU 35.

Matthieu Béguet

### DES INDEMNITÉS POUR LES AED ET AESH EN REP ET REP+

>> Signer la pétition en ligne !  
<http://des-indemnités-rep-aed-aesh.fr/>



REPRENONS

LA MAIN SUR

NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS

L'ÉCOLE !



## AGENDA



### MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL

Votre barème indicatif vous sera transmis le 2 mai dans votre boîte iprof par les services de la Division du 1<sup>er</sup> degré. N'oubliez pas de nous transmettre votre fiche par l'intermédiaire du e-dossier mouvement :

<http://e-mouvement.snuipp.fr/35/>

Nous vous informerons de votre résultat dès la fin de la CAPD **le 29 mai**.

Si vous avez fait une demande de priorité handicap : elle sera traitée lors du groupe de travail **du 15 mai**. N'hésitez pas à nous transmettre votre dossier pour défendre au mieux votre situation.

### PHASE D'INEAT/EXEAT

Vous n'avez pas obtenu votre changement de département lors des permutations informatisées ou bien un changement est survenu dans votre situation personnelle, vous pouvez participer aux permutations manuelles en demandant votre EXEAT pour sortir du 35 et votre INEAT pour entrer dans un autre département. Les demandes sont à envoyer pour le 14 mai à l'IA du 35 (Se renseigner des délais auprès du département demandé).

Les dossiers seront traités lors de la **CAPD du 28 juin**.

### CONGÉ FORMATION

Les départs en congé formation seront actés lors de la **CAPD du 24 avril**. Depuis plusieurs années, les élu.e.s du personnel SNUipp-FSU se battent pour que ces congés soient attribués selon des règles de transparence et qu'ils ne soient pas utilisés comme un moyen de formation continue dans des domaines choisis par l'IA. N'hésitez pas à nous transmettre vos dossiers.

### CARTE SCOLAIRE : RENTRÉE 2018

Votre école a été victime d'une fermeture conditionnelle ou définitive et vos effectifs ont changé depuis les opérations de carte scolaire de février, envoyez-nous vos effectifs à jour dès le mois de juin. Si aucune décision ne pourra être prise en juin, cela nous permettra cependant d'alerter le Dasen. Certaines écoles sont très mobilisées et ont obtenu « une attention particulière de l'IA » pour la rentrée !

N'hésitez pas à nous contacter, les élu.e.s du CTSD sont là pour vous répondre !

### AVANCEMENT

#### Classe exceptionnelle 2018

Le SNUipp-FSU a obtenu du ministère que les délais de saisie de candidature soient prolongés au vu du non fonctionnement de l'application pendant une semaine. La date de la CAPD n'est pas encore fixée mais nous vous rappelons que seuls les élus SNUipp siègent pour le passage à la classe exceptionnelle. N'hésitez pas à nous contacter.

#### Hors classe 2018

Au vu du changement de barème et d'accès à la hors classe, le SNUipp-FSU35 a demandé au Dasen, la tenue d'un groupe de travail sur les critères retenus. En effet, les nouvelles modalités doivent pouvoir permettre de faire passer à la hors classe d'abord les échelons 10 et 11, avec priorité pour les collègues proches de la retraite ainsi que pour les collègues instituteurs et passés tardivement dans le corps des PE. C'est ce que nous défendons dans les instances.

## LA SYNDICALISATION, UN ENGAGEMENT IMPORTANT PAR LES TEMPS QUI COURENT !

Les dernières semaines l'ont encore montré, les élu.e.s du personnel du SNUipp-FSU sont extrêmement sollicités. En effet, la période de la carte scolaire mais aussi celle du mouvement sont importantes pour les collègues et nous devons être présents à leurs côtés pour les renseigner au mieux. Mais la période a été aussi celle de la défense de nos droits collectifs et de la défense des services publics.

Cette disponibilité au service de la profession, nous pouvons l'assurer grâce à nos temps de décharges. Ces temps sont calculés sur le nombre de syndiqué.e.s mais également sur nos résultats aux élections professionnelles. Autrement dit plus il y a de syndiqué.e.s, plus il y a de temps pour que les élu.e.s du personnel SNUipp défendent l'Ecole et ses personnels ! Le SNUipp a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir.

Avec des conditions de travail toujours plus difficiles, les personnels ont de plus en plus besoin d'être conseillés, appuyés et défendus dans les démarches pour leur carrière, le respect de leurs droits, c'est aussi pour ça que l'outil syndical est important. Conforté lors des élections professionnelles de 2014 comme le premier syndicat de la profession, et avec 6 élu.e.s sur 10 qui interviennent en CAPD, le SNUipp 35 s'engagera encore à défendre au mieux les intérêts de la profession.

La syndicalisation progresse depuis plusieurs années pour le SNUipp-FSU, c'est une marque de reconnais-



sance du travail accompli par les collègues déchargés à la section mais c'est aussi un engagement fort dans notre projet pour l'Ecole.

Par ton adhésion et ta participation, tu contribues à renforcer le mouvement syndical et tu t'inscris dans une démarche solidaire autant que personnelle !



### SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

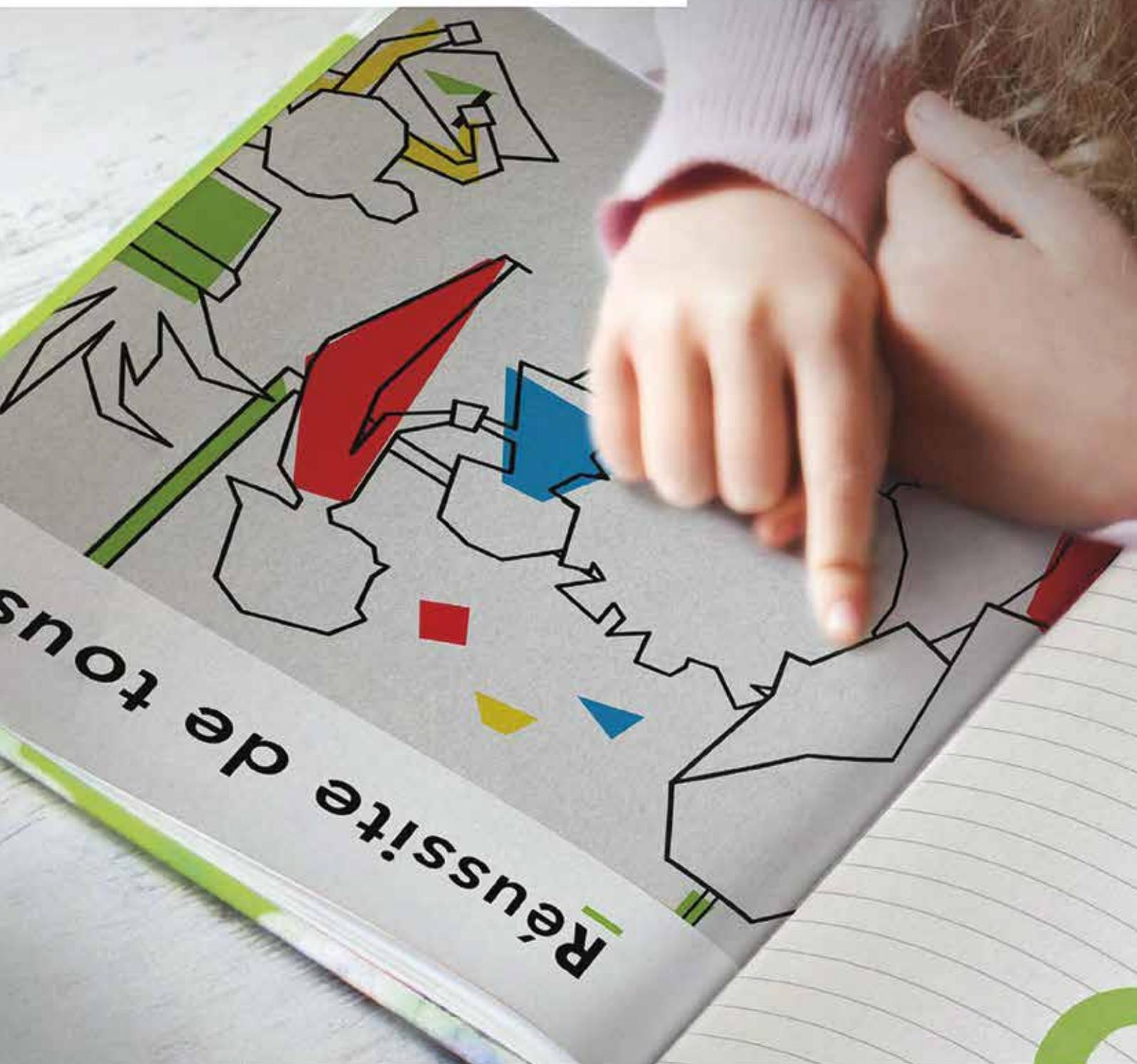
[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr) SNUipp FSU F.S.U. ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE ! SNUipp FSU F.S.U.

Donner plus à ceux qui ont moins, RASED, moyens pour l'inclusion...

**REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...**



**...CHANGEONS L'ÉCOLE !**

